

AS/Cult/Inf (2021) 12

21 septembre 2021

Or. anglais

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

La gouvernance du football : les affaires et les valeurs

Rapporteur : Lord George FOULKES, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Aperçu du contexte et des finances des compétitions interclubs de l'UEFA

Note d'information

Évolution des compétitions interclubs de l'UEFA

1. La Ligue des champions de l'UEFA (UCL) a changé de format en 1992, passant d'une compétition à élimination directe à une compétition à phase de groupes. D'autres étapes ont jalonné son évolution, notamment le passage de 4 à 6 groupes en 1997/1998 et l'extension aux 8 poules actuelles de 4 équipes en 1999/2000. Une compétition élargie comprenant deux phases de groupes (12 matchs de poule au total) a été mise en place entre 1999/2000 et 2002/2003, remplacée depuis lors par des matchs à élimination directe entre les 16 dernières équipes.

2. Les compétitions interclubs de l'UEFA sont organisées selon des cycles commerciaux triennaux. La structure de base de la Ligue des champions de l'UEFA (UCL) et de la Ligue Europa de l'UEFA (UEL) est restée inchangée pendant quatre cycles entre 2009/2010 et 2020/2021. À compter de la saison 2021/2022, la Ligue Europa est passée de 48 à 32 clubs et une troisième compétition à 32 équipes, la Ligue Europa Conférence de l'UEFA (UECL), a été introduite. Cette dernière n'a pas pour but de générer des gains commerciaux, mais d'élargir le nombre de pays susceptibles de participer aux phases de groupes des compétitions interclubs de l'UEFA et de répondre à la demande en faveur d'un plus grand nombre de rencontres sportives.

3. Les compétitions interclubs de l'UEFA sont mises au point au terme d'un vaste processus de consultation des divers acteurs, la commission des compétitions interclubs assurant la gestion de tout développement stratégique avant approbation par le Comité exécutif de l'UEFA. D'autres parties prenantes comme le syndicat des joueurs, les ligues européennes et l'Association européenne des clubs de football sont directement représentées tandis que d'autres groupements d'acteurs (par exemple, Supporters Direct Europe, Football Supporters Europe, le réseau FARE (Football Against Racism in Europe), et le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) collaborent avec l'UEFA, qui les finance en partie.

Coordination du calendrier des compétitions

4. Les compétitions internationales interclubs (dont celles de l'UEFA), au niveau des confédérations, les coupes et championnats nationaux et les compétitions entre équipes nationales (finales, qualifications, matchs

amicaux) sont présentées dans le calendrier international des matchs de la FIFA, des fenêtres de matchs spécifiques étant attribuées sur une base calendaire à long terme (base actuelle 2018-2024).

Large accès aux compétitions à partir des pyramides et coupes des championnats européens

5. La procédure d'accès aux compétitions interclubs de l'UEFA permet aux clubs des 55 associations nationales de participer aux tours de qualification, tout en laissant aux supporters la possibilité d'assister à la « crème de la crème » du football européen dans le cadre de la Ligue des champions. Chaque saison, près de 240 clubs se qualifient, en fonction de leurs résultats dans le championnat national, pour les phases de qualification et/ou de groupes de l'UEFA.

6. Cette « course à la qualification européenne » confère tout au long de la saison davantage d'importance à chacun des matchs de coupe ou de championnat nationaux et réduit le nombre de « matchs sans enjeu » en fin de la saison. Cela est primordial pour susciter l'intérêt des supporters mais aussi pour la valeur des droits commerciaux. Tout type de ligue fermée ou de sommet de la pyramide dont l'accès serait purement symbolique nuirait considérablement à la valeur et à l'intérêt de la compétition, un point qui n'a pas échappé aux supporters lors de l'examen de la proposition de ladite « Super Ligue européenne ». À titre d'exemple, la Premier League anglaise n'aurait laissé aucune place au suspens à trois journées de la fin de la saison 2020/2021, les trois clubs relégués et les champions étant déjà désignés. Cependant, six clubs étaient encore en compétition pour les deux places restantes en Ligue des champions et trois autres clubs briguaient une participation à la Ligue Europa ou à la Ligue Europa Conférence, ajoutant ainsi un peu de piquant à cette fin de saison.

7. Ce vaste niveau d'accès à la compétition et de mobilité des clubs est sans précédent dans le sport, comme en témoignent les 589 clubs issus des 55 associations nationales qui ont participé aux deux compétitions interclubs de l'UEFA au cours des dix dernières saisons (2011/2012 à 2020/2021).

8. Au total, pendant cette même période, ce sont 208 clubs représentant 38 associations nationales différentes qui ont participé aux phases de groupes des compétitions interclubs de l'UEFA (120 aux seules phases de groupe de l'UEL, 77 aux phases de groupe de l'UCL et de l'UEL, 11 aux seules phases de groupe de l'UCL). Comme indiqué précédemment, le nombre de pays et de clubs devrait augmenter au cours de la prochaine décennie avec l'introduction de l'UECL, à compter de la saison 2021/2022.

Sources et flux de revenus des compétitions interclubs de l'UEFA

9. Les recettes générées par les compétitions interclubs de l'UEFA sont estimées à 3,5 milliards d'euros par an pour le cycle 2021-2024, dont 85 % environ proviennent des droits audiovisuels et 15 % du sponsoring et des licences. La part des droits de télévision a augmenté ces dernières années, passant de 80 % en 2009-2012 à 85 % (selon les prévisions) pour la période 2021-2024.

10. Près de 80 % des recettes totales tirées des droits de retransmission continuent de provenir de l'Europe, tandis que le continent américain, le Moyen-Orient et l'Afrique contribuent pour l'essentiel aux 20 % restants. La contrainte locale qui veut que le coup d'envoi des matchs joués en semaine soit donné en soirée, limite les recettes susceptibles d'être générées par les marchés asiatiques, par rapport aux championnats nationaux comptant des matchs en journée.

11. Selon les estimations, le ratio des droits commerciaux entre l'UCL et l'UEL (et l'UECL) est de 7,2. Il est bien plus élevé que le ratio de 5,3 enregistré sur la période 2009-2012, mais légèrement inférieur à celui de 7,6 établis lors du précédent cycle 2018-2021, cette baisse étant imputable à la refonte de l'UEL et à l'introduction de l'UECL.

Distribution des primes des compétitions interclubs de l'UEFA

12. Les clubs qualifiés pour les phases de groupes des compétitions interclubs de l'UEFA touchent 93,5 % des recettes nettes de la compétition (les 6,5 % restants revenant à l'UEFA) et 78 % au moins des recettes brutes générées (après déduction des frais liés aux compétitions, des versements de solidarité et de la part de l'UEFA).

13. Pour le cycle 2021-2024, les 32 clubs engagés dans la Ligue des champions se partageront 2,032 milliards d'euros (soit 74 % des primes allouées aux clubs), les 32 clubs qui participent à la Ligue Europa ou à la Ligue Europa Conférence se partageront 465 millions d'euros (17 %) et 235 millions d'euros respectivement (9 %).

14. Le montant des primes de la Ligue des champions est réparti entre les participants selon quatre piliers :

- 25 % sont alloués équitablement aux 32 clubs en guise de prime de participation (501 millions d'euros soit 15,7 millions d'euros par club) ;
- 30 % sont alloués aux montants fixes liés aux résultats (601 millions d'euros, alloués en fonction des victoires, matchs nuls et de la progression) ;
- 30 % sont distribués selon le classement par coefficient établi sur la base des performances des clubs sur une période de dix ans (601 millions d'euros, soit entre 1,1 million d'euros et 36,3 millions d'euros par club) ;
- 15 % sont alloués en fonction de la part de marché (300 millions d'euros distribués proportionnellement à la valeur de chaque marché TV des clubs participant). Ce pilier (dépendant du marché des droits audiovisuels) a été réduit de 45 % depuis la saison 2018/2019 et transféré dans la pratique au pilier relatif au coefficient des clubs (performance des clubs indépendamment de la taille du marché).

15. Le système de distribution des primes de l'UEL et de l'UECL est similaire et repose sur les mêmes piliers, ces derniers étant toutefois soumis à des pondérations légèrement différentes.

16. La répartition et l'ampleur des revenus générés par les compétitions interclubs de l'UEFA et profitant à l'ensemble de la pyramide ne doivent pas être sous-estimées. Au cours des dix dernières saisons, dix-sept pays ont reçu plus de 200 millions d'euros qui ont été distribués aux clubs par l'UEFA, et quatorze autres pays ont empoché entre 50 et 200 millions d'euros. En effet, même en ce qui concerne les associations nationales les moins bien classées où les joueurs sont souvent semi-professionnels, les pays ont touché plus de 10 millions d'euros sur les dix dernières saisons¹. Compte tenu de l'augmentation des versements de solidarité et des primes de participation à l'UEL et l'UECL qui ont plus que quadruplé en une décennie, cette vaste distribution des recettes est appelée à se poursuivre tant que la pyramide sera protégée.

Versements de solidarité et subventions croisées dans le cadre des compétitions interclubs européennes

17. Le rapport entre les primes distribuées aux clubs de l'UCL et les primes distribuées à ceux de l'UEL/UECL a considérablement baissé, passant de 5,3 en 2012 à 2,9 (selon les estimations) en 2022. En revanche, le rapport entre les recettes générées par la Ligue des champions et celles générées par la Ligue Europa et la Ligue Europa Conférence est passé de 5,3 à 7,2. Cela s'explique par les subventions croisées de plus en plus conséquentes de la Ligue des champions à la Ligue Europa et maintenant aussi à la Ligue Europa Conférence. Il s'agit là d'un facteur important que les autres parties prenantes ont tendance à négliger ou à omettre dans leur analyse de la solidarité. D'après les estimations, le montant des subventions croisées pour le cycle 2021-2024 devrait s'élever à plus de 400 millions d'euros.

18. Outre ces subventions croisées, à compter de la saison 2021/2022, quelque 245 à 280 millions d'euros par an seront directement versés aux clubs au titre de la solidarité (105 millions d'euros pour les versements liés aux phases de qualification et 140 à 175 millions d'euros aux clubs non participants à des fins d'investissement en faveur des jeunes)

19. Au cours de la dernière décennie, les recettes commerciales générées par l'UCL ont permis de financer en partie le développement de jeunes joueurs dans 1 660 clubs non participants et centres de formation situés plus bas dans la pyramide du football. Les montants augmentent au fil des cycles commerciaux, mais au cours des dix dernières saisons, près de 967 millions d'euros ont été versés aux clubs pour qu'ils investissent spécifiquement dans la formation et l'éducation des jeunes.

20. En fonction de la somme finale des droits audiovisuels perçus, le montant total des versements de solidarité et des subventions croisées de l'UCL devrait s'élever à 678-713 millions d'euros par saison à compter de cette année. Cela équivaut à 22 % des recettes brutes de la Ligue des champions.

¹ Les seules exceptions sont le Kosovo, dont les clubs ont rejoint l'UEFA au courant de la décennie, et le Liechtenstein, qui perçoit une somme moindre dans la mesure où le pays n'a pas de championnat national, mais seulement une coupe nationale.

Indépendamment de l'inflation future des droits, cette somme est bien plus élevée que les propositions de « solidarité » avancées dans le cadre de ladite « Super Ligue européenne » pour « sauver le football »².

21. À titre de comparaison, d'après un rapport du cabinet Deloitte fourni à l'UEFA et communiqué aux parties prenantes, les cinq premières ligues nationales reversent 11 à 16 % des recettes télévisuelles brutes aux clubs de deuxième division, par le biais des versements de solidarité, des dotations télévisuelles collectives et des « paiements parachutes » aux clubs relégués³.

² Le projet de « Super Ligue européenne » faisait état de 10 milliards de dollars sur 23 ans et d'un « triplement de la solidarité » pour sauver le système. Étant donné le niveau de solidarité actuel, ces déclarations semblent extrêmement fallacieuses et hypocrites puisque les versements de solidarité et les subventions assurés à ce jour devraient à eux seuls atteindre 28 milliards de dollars sur la même période avec un taux d'inflation de 5 %. Et ce, sans tenir compte des lourdes pertes de recettes télévisées nationales et du fait que les primes seraient partagées entre un groupe plus restreint de clubs dans le cadre d'une Super Ligue européenne quasi fermée. À eux tous, les clubs du 21^e au 32^e rang ont touché quelque 340 millions d'euros lors de la dernière saison.

³ Rapport du cabinet Deloitte publié en 2019.

ANNEXE : Compétitions interclubs de l'UEFA 2021/24 – Distribution des recettes (anglais seulement)

UCL / UEL Evolution – Revenue & Distribution

		Cycle (in Mio. €)		
Revenue			Revenue	
1'114		2009-12	210	
1'465		2012-15	253	
2'120		2015-18	367	
2'867		2018-21	376	
3'080		2021-24 projection	430 (incl. UECL)	

Nb: One season of the cycle taken as a basis

CONFIDENTIAL

UCL / UEL Evolution – Revenue & Distribution

		Cycle (in Mio. €)		
Revenue	Distribution		Revenue	Distribution
1'114	831 = 74.5 %	2009-12	210	158 = 75.2 %
1'465	1'038 = 70.9 %	2012-15	253	239 = 94.5 %
2'120	1'396 = 65.9 %	2015-18	367	423 = 115.3 %
2'867	1'963 = 68.5 %	2018-21	376	560 = 148.9 %
3'080	2'040 = 66.2 %	2021-24 projection	430 (incl. UECL)	700 = 162.8 % (incl. UECL)

Nb: One season of the cycle taken as a basis

CONFIDENTIAL

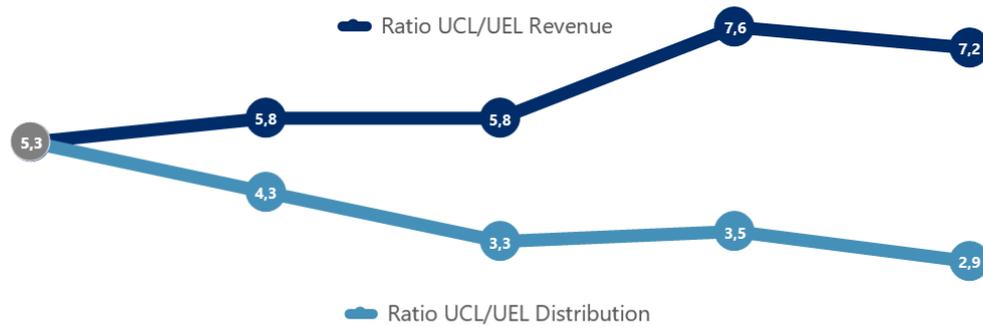
UCL / UEL Evolution – Revenue & Distribution

Revenue			Cycle (in Mio. €)	Distribution		
UEFA CHAMPIONS LEAGUE	Ratio	UEFA EUROPA LEAGUE		UEFA CHAMPIONS LEAGUE	Ratio	UEFA EUROPA LEAGUE
1'114	5.3	210	2009-12	831	5.3	158
1'465	5.8	253	2012-15	1'038	4.3	239
2'120	5.8	367	2015-18	1'396	3.3	423
2'867	7.6	376	2018-21	1'963	3.5	560
3'080	7.2	430 <small>(incl. UECL)</small>	2021-24 <small>projection</small>	2'040	2.9	700 <small>(incl. UECL)</small>

Nb: One season of the cycle taken as a basis

CONFIDENTIAL
4

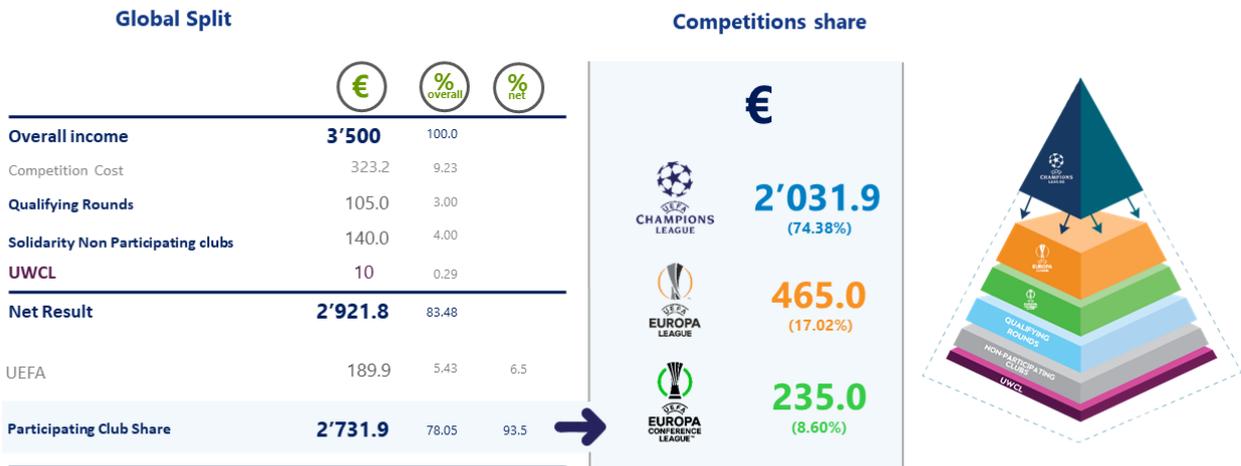
UCL/UEL – Revenue & Distribution



Nb: One season of the cycle taken as a basis

CONFIDENTIAL
5

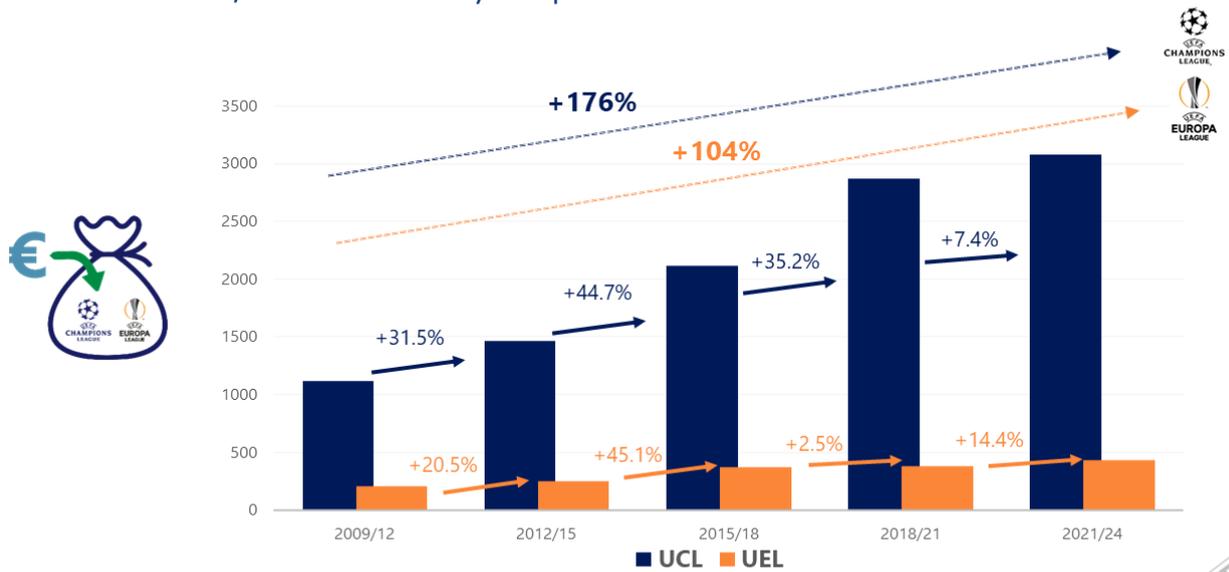
Distribution System - Cycle 2021/24 (m€)



Distribution system 2021/24 – Executive Committee – 19 April 2021

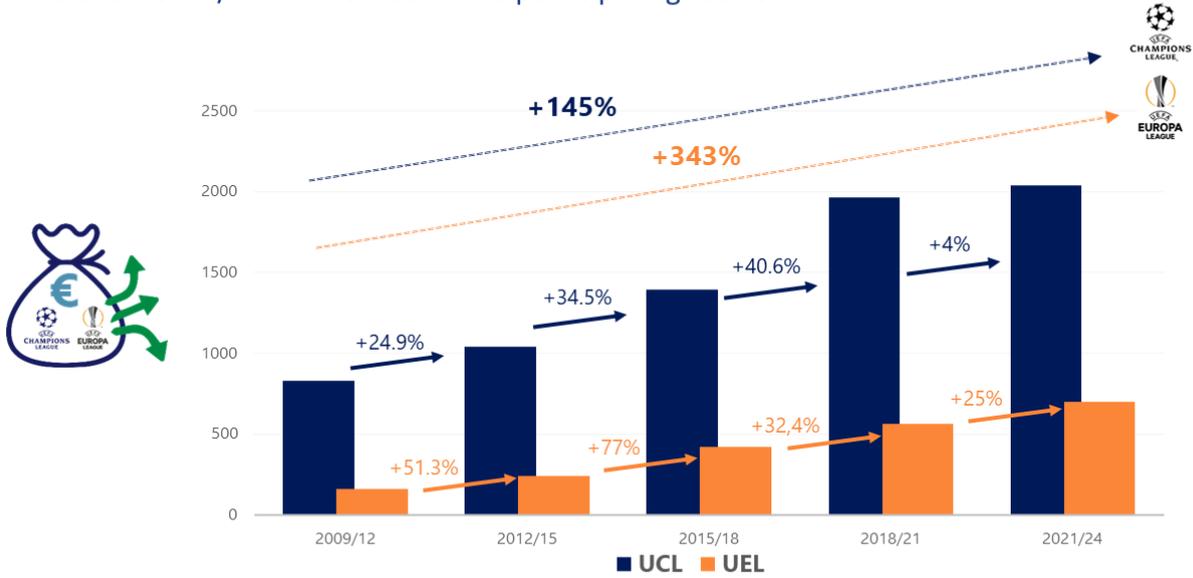
-6-

Evolution UCL / UEL – Revenue by competition



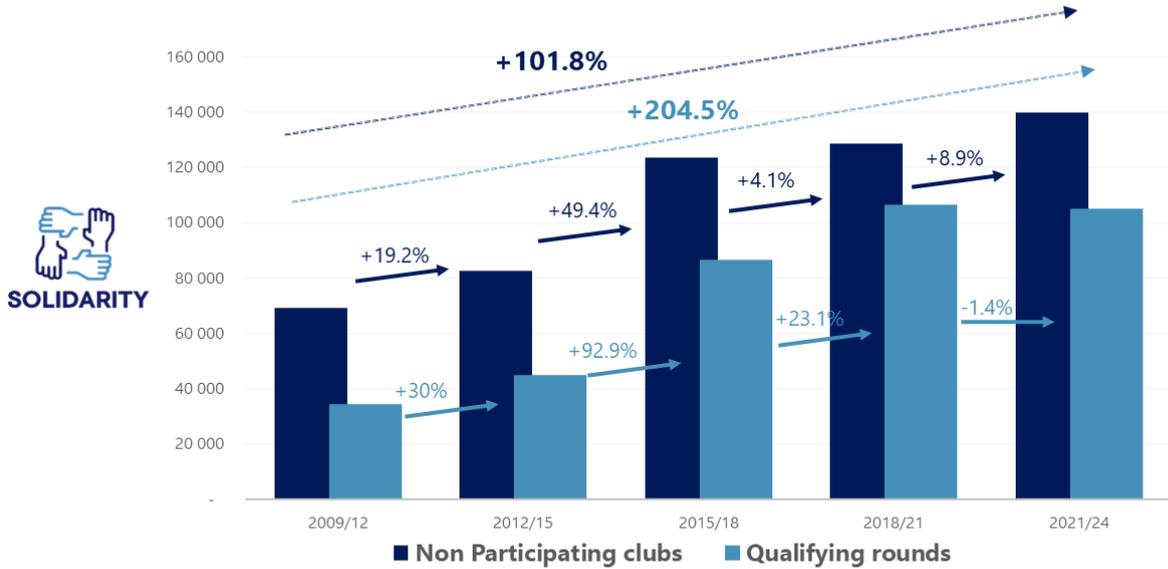
CONFIDENTIAL

Evolution UCL / UEL – Distribution to participating teams



CONFIDENTIAL
8

Evolution Solidarity amounts



CONFIDENTIAL
9

The UEFA Club Competitions Redistribution system 2018-21



CONFIDENTIAL

The UEFA Club Competitions Redistribution System 2021-24 - *projection*



CONFIDENTIAL